

# Abonnement Gran Moun

Formulaire de demande de carte

## KOEZION



Madame     Mademoiselle     Monsieur

\*Nom :  \*Prénom :

\*Date de naissance (jj/mm/aaaa):

\*Adresse :

\*Code postal :  \*Commune :

\*Numéro de mobile :

E-mail :

J'accepte de recevoir des offres commerciales de la part du réseau Mozaïk

Je certifie l'exactitude des renseignements et déclare souscrire entièrement au contenu des conditions générales de vente figurant au verso

Date :  Signature :

### Je joins les pièces suivantes

- Justificatif de domicile**  
(Copie de facture EDF ou opérateur téléphonique)
- Photo d'identité récente**  
(Indiquez vos noms et prénoms au dos)
- Photocopie d'une pièce d'identité**

(\*) champs obligatoires

A déposer au guichet  
des kiosques Mozaïk  
Nardal, Pointe Simon ou  
120, bd Général de Gaulle

# CONDITIONS GENERALES D'OBTENTION ET D'UTILISATION DE LA CARTE KOEZION POUR LES ABONNÉS GRAN MOUN



## 1 - PRESENTATION

1.1. L'abonnement **Gran Moun** change de support tout comme les autres abonnements de la gamme tarifaire Mozaïk. En effet, tous les abonnés « **Gran Moun** » seront dorénavant équipés de la carte Koézion.

1.2. Koézion est la nouvelle carte de transport sans contact du réseau Mozaïk. Compatible avec les valideurs sans contact installés dans les bus du réseau, et ayant la rigidité d'une carte de crédit, elle peut être chargée avec tous les titres de transport de la gamme tarifaire\* notamment les abonnements.

1.3. Equipée d'une puce, cette carte est rechargeable plusieurs fois aussi bien dans les kiosques Mozaïk, qu'auprès des commerçants partenaires, que sur les Distributeurs Automatiques de Titres (D.A.T.).

1.4. Les abonnés **Gran Moun**, titulaires de la carte Koézion seront en mesure de charger et recharger sur cette carte, en plus de leur abonnement, des titres unitaires (hors titres vendus dans le bus).

1.5. L'abonnement **Gran Moun** s'adresse aux personnes de 65 ans révolus et plus.

1.6. La carte Koézion contient les informations permettant d'identifier son bénéficiaire. La carte Koézion est mise à la disposition des clients du réseau Mozaïk et est la propriété de CFTU.

## 2 - UTILISATION

2.1 La carte Koézion est une carte de transport sans contact. Une fois chargée, elle permet le voyage à bord des bus du réseau Mozaïk et à bord des B.H.N.S. (Bus à Haut Niveau de Service) des deux lignes du TCSP de la Martinique. Cette carte doit être présentée, devant le valideur à chaque montée dans le bus et à chaque demande d'un conducteur-receveur ou d'un contrôleur.

2.2 Elle peut être utilisée, sur tout le réseau Mozaïk et sur les lignes du TCSP, tous les jours pendant la durée quotidienne du service de transport urbain.

2.3 L'absence de titres valides chargés sur la carte entraîne pour le titulaire de la carte Koézion, le paiement d'une indemnité forfaitaire conformément à la réglementation applicable sur les services de transports publics de voyageurs

2.4 Le client doit conserver sa carte Koézion en bon état, celle-ci ne doit contenir aucune rature, aucune surcharge, aucun trou, aucune torsion, de nature à empêcher le bon fonctionnement de la carte. A défaut le client devra la faire remplacer dans les kiosques Mozaïk à ses frais exclusifs.

2.5 La carte Koézion est nominative et intransmissible. En cas de doute sur l'utilisateur de la carte, il peut être demandé une justification d'une pièce d'identité par l'agent chargé du contrôle.

2.6 Toute utilisation frauduleuse (falsification, contrefaçon, usurpation d'identité,) de la carte Koézion constatée lors d'un contrôle, outre l'amende forfaitaire applicable est susceptible d'entraîner le

retrait immédiat de la carte et peut donner lieu à des poursuites devant les tribunaux compétents.

## 3 - PERTE, VOLS ET DYSFONCTIONNEMENT

3.1 En cas de perte ou de vol, la carte Koézion peut être remplacée dans les kiosques Mozaïk ; une nouvelle carte sera alors créditée des derniers titres achetés et valides au moment de la déclaration de vol ou de perte à CFTU.

En cas de vol, sur présentation d'une déclaration de dépôt de plainte et sur demande du client, la CFTU produira une nouvelle carte sans frais supplémentaires.

En cas de perte, le client devra s'acquitter de la somme de 10€ pour obtenir une nouvelle carte et récupérer son solde.

3.2 En cas de dysfonctionnement à savoir toute anomalie technique non imputable à l'utilisateur rendant la lecture de la carte illisible et inutilisable, le bénéficiaire d'une carte Koézion personnalisée se verra, contre remise de la carte défectueuse en agence, remettre une nouvelle carte créditée des titres encore valides.

## 4 - RENOUELEMENT DE LA CARTE KOEZION

La CFTU se réserve le droit de renouveler la carte Koézion pour des raisons techniques ou commerciales.

## 5 - PARTENARIAT

La carte Koézion pourrait à terme être utilisée dans le cadre de prestations de fidélisation fournies par des partenaires de la CFTU ; elle donnerait alors lieu à l'attribution de réductions, points de fidélité ou autres remises commerciales dans les magasins dans le cadre de convention signées par ces mêmes commerces avec la CFTU. Le partenaire commercial resterait seul responsable des engagements contractuels promis au bénéficiaire de la carte Koézion. Les clients seront informés en amont dès que ce type de dispositif sera mis en place.

## 6 - APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

La CFTU se réserve le droit de faire évoluer les présentes conditions générales d'obtention et d'utilisation de la carte Koézion. Dans ce cas, les nouvelles conditions générales seront portées à la connaissance des clients sur le site Internet Mozaïk (<http://www.mozaik.mq>), par voie d'affichage dans les kiosques Mozaïk bus et dans les gares et stations du T.C.S.P.

\*Hors Trajébus et Alé/Viré Bus



Pour plus d'informations, contactez le :



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE.

[www.mozaik.mq](http://www.mozaik.mq)



Compagnie Foyeaise de Transports Urbains